

# NOTE A LA C.S.E.F.

**Objet : Demande de Crédit-Adaptation de la SRL AQUAPRO  
IBEFE de NAMUR (ex DR de NAMUR) – Activité : COMMERCE DE GROS, A  
L'EXCEPTION DES AUTOMOBILES ET DES MOTOCYCLES**

1. SUIVI DU CONTRAT DE GESTION/PLAN D'ENTREPRISE

Sans objet.

2. EXPOSE DU DOSSIER

1) Renseignements généraux

Numéro d'entreprise : 0427.086.446

Référence du dossier : CA/2020/000656

Siège social : zoning de Lienne, 4 à 5590 CINEY

Siège d'exploitation concerné par la demande : zoning de Lienne, 4 à 5590 CINEY

Entreprise :

- PME
- Située en zone de développement

Activité et spécialités éventuelles : cette société vend du matériel pour le traitement des eaux de piscine et assure l'entretien des installations de piscine.

Informations prises en : Novembre 2021

Effectif renseigné au payroll de la société : 10

Numéro des commissions paritaires : 116 et 207

Code NACE-BEL : 46.751

Période de formation : du 09/10/2020 au 30/06/2022

Travailleurs concernés par la formation : - sous contrat de travail : 5  
- intérimaire : /

## 2) Considérations qui ont amené l'entreprise à mettre en place un programme de formation

### 2.1. Activités de l'entreprise

La SRL AQUAPRO vend du matériel pour le traitement des eaux de piscine et assure l'entretien des installations de piscine.

### 2.2. Besoins en formation

Ce dossier porte sur une remise à niveau des compétences techniques de certains techniciens et sur une formation plus approfondie permettant une meilleure polyvalence des techniciens.

Le besoin de formation a pour origine, d'une part, le départ à la retraite d'un ancien responsable et, d'autre part, un accident de voiture privé d'un technicien expérimenté qui a été déclaré inapte à reprendre son ancienne fonction.

Il avait été prévu que ces deux personnes expérimentées forment sur le terrain trois techniciens moins aguerris et un responsable de chantier. La pandémie et la fermeture des piscines publiques n'ont pas rendu cela possible et un plan de formation en entreprise a été mis en place avec l'aide des fournisseurs et des partenaires.

L'objectif est d'élargir les compétences de l'équipe technique d'Aquapro de manière à lui permettre d'intervenir (entretien et dépannage) sur des équipements de dernière génération présents dans les piscines mais également dans des centres sportifs diversifiés. Le but est qu'elle puisse aussi intervenir pour des installations conçues et réalisées par une autre société, et pas seulement dans le cadre de piscines. Ces formations concernent un nouveau système anti-noyade (pour lequel il fallait auparavant appeler un technicien français et que les travailleurs concernés pourront maîtriser), une technique de traitement des eaux par rayons ultraviolets (système breveté), la maîtrise des techniques d'installation de certains équipements de bassins et la mise en place d'équipements digitaux interactifs pour des salles de sports.

### 2.3. Fonds sectoriel

La société ne connaît pas l'existence de son Fonds sectoriel. Les coordonnées de ce dernier ont été communiquées lors de la visite d'instruction.

### 2.4. Formation continuée des travailleurs

L'entreprise a déjà formé ses travailleurs dans le cadre du Crédit-Adaptation :

#### A/ Dossiers de l'entreprise :

B.E.	DOC.	Références	Pers. form.	Budget prévu	Versement réel	Axes
22.10.2019	<a href="#">19.0928 BE</a>	CA-2018-000144	7	6.720 €	5.520 €	Investissement

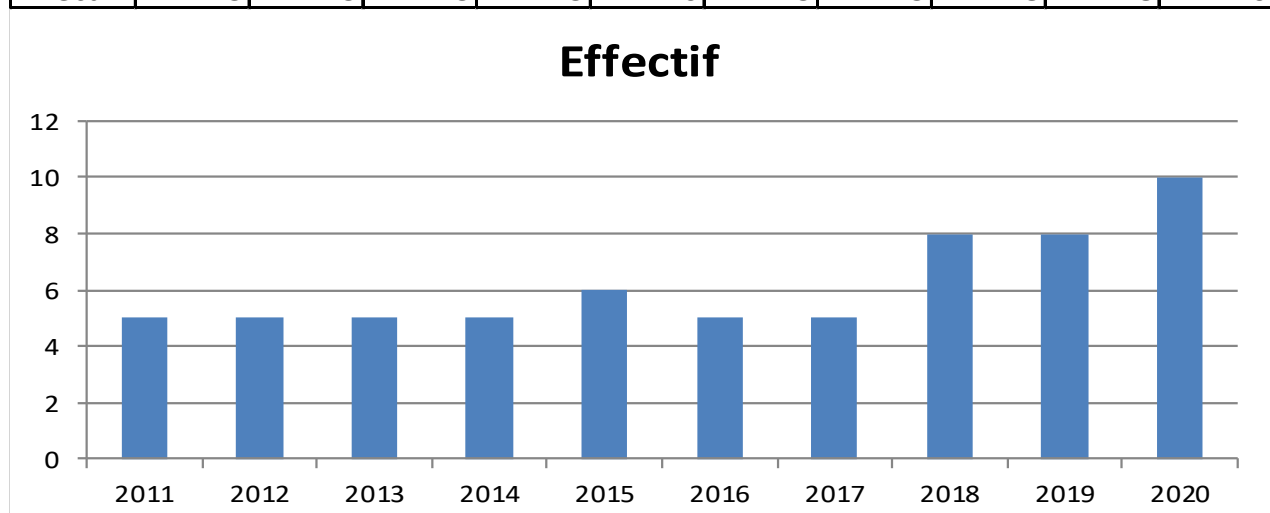
#### B/ Historique des dossiers du groupe : Megaform

B.E.	DOC.	Références	Pers. form.	Budget prévu	Versement réel	Axes
22.10.2019	<a href="#">19.0932 BE</a>	CA-2018-000143	6	7.360 €	6.400 €	Investissement et environnement

Dans sa procédure de travail, le service vérifie systématiquement, au cas où l'entreprise est déjà utilisatrice, la redondance de sa demande : la société ne peut bénéficier plus d'une fois d'un subside pour la formation d'un même travailleur au même module de formation. Cette vérification s'effectue lors de l'instruction du dossier et lors de la clôture de celui-ci.

## 2.5. Evolution de l'effectif moyen pour les années précédentes (fin d'exercice) repris dans Belfirst

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Effectif	5	5	5	5	6	5	5	8	8	10



### PROGRAMME DE FORMATION :

Axe 1 : Remise à niveau – Polyvalence – Changement de Poste de travail

N° du module	Titre du module	Heures de formation retenues
1	<p>Formation au système anti-noyade POSEIDON</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer le chantier et réaliser les relevés corrects,</li> <li>- Paramétrer et positionner les caméras,</li> <li>- Connaître la procédure d'enregistrement,</li> <li>- Maîtriser le système de délimitation du bassin,</li> <li>- Maîtriser la technique du bornage de bassin (modélisation 3D),</li> <li>- Assurer le bon démarrage du système,</li> <li>- Assurer l'entretien des installations,</li> <li>- Réaliser un dépannage en cas de problème.</li> </ul>	24
2	<p>Formation au système de traitement des eaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître le système UVAOS pour la désinfection de l'eau à base de rayons UV,</li> <li>- Assurer le bon positionnement de l'appareil dans le circuit hydraulique,</li> <li>- Assurer le bon fonctionnement des sondes, des lampes et des pompes,</li> <li>- Veiller au bon dimensionnement de la lampe UV selon les caractéristiques d'une piscine,</li> <li>- Assurer la mise en route et l'entretien du système.</li> </ul>	24
3	<p>Formation aux techniques de montage adaptées au milieu humide</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser la technique de carottage en tenant compte des contraintes particulières (étanchéité, type de matériaux...),</li> <li>- Maîtriser le scellement chimique en atmosphère chlorée et respecter les conditions d'étanchéité.</li> </ul>	8

4	<p>Formation sur les équipements digitaux interactifs pour salle de sport</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le bon assemblage des différents éléments,</li> <li>- Positionner correctement les équipements,</li> <li>- Régler les projecteurs, les lumières, les caméras et le dispositif sonore,</li> <li>- Connecter les équipements en ligne et assurer le fonctionnement optimal,</li> <li>- Maîtriser les possibilités des logiciels liés et mettre à jours les options proposées,</li> <li>- Assurer l'entretien et résoudre un problème.</li> </ul>	24
---	---	----

### 3) Tableaux de formation et estimation du montant de l'intervention

En vertu de l'article 27 de l'AGW, et sur base de l'analyse menée sur site, les besoins de formation sont estimés à **400** heures pour **5** personnes.

Fonction	Nombre	Modules suivis	Durée (h)
RESPONSABLE DE CHANTIERS	1	1 à 4	80
TECHNICIENS	4	1 à 4	80
TOTAL	5		400

En application de l'article 16 du décret, une intervention forfaitaire horaire de **10 euros** par heure de formation et par travailleur pour couvrir les formations qualifiantes, spécifiques et collectives peut être octroyée à l'entreprise.